

ALETTRE du Maire Novembre 2014

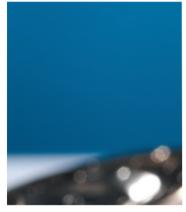


























ENVIRONNEMENT

Une naissance, une plantation. Aidez au reboisement de la forêt de Montmorency

Lire la suite p 3



BUDGET

La baisse des dotations de l'Etat a des conséquences sur les finances de la Ville.

Lire la suite p 3

www.ville-le-plessis-bouchard.fr

Mentions légales (arrêté du 12 janvier 1995) : Publication de la ville du Plessis-Bouchard 3 bis, rue Pierre Brossolette 95130 Le Plessis-Bouchard. Directeur de la publication et de la rédaction : G. Lambert-Motte - Conception graphique et rédaction : Isabelle HERVÉ, service communication - Photos : ville du Plessis-Bouchard sauf mention- Impression à 4000 exemplaires sur papier PEFC recyclé par l'Imprimerie EDGAR - Aubervilliers - Lettre diffusée gratuitement dans tous les foyers. Reproduction et vente interdite. Dépôt légal : novembre 2014

-

LA LETTRE du Maire - novembre 2014

Baisse historique des dotations : les collectivités

Moins 11 milliards d'euros, c'est l'effort que le Gouvernement impose aux collectivités locales pour parvenir à la baisse de 50 milliards attendus en 2017 pour rétablir l'équilibre budgétaire structurel de la France. Le niveau de pression fiscale étant en effet jugé à son maximum, la dépense publique est aujourd'hui la seule variable d'ajustement. C'est donc sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de l'Etat, que les collectivités perçoivent au titre de compensations des transferts de compétences, qu'elles seront impactées.

La baisse des dotations aux collectivités injuste, inefficace mais inéluctable!

Pour le Plessis-Bouchard, cela représente une perte de 65.000 € en 2014 et on peut l'évaluer à près de 150.000 € pour 2015, 2016 et 2017. La DGF d'un montant de 1.159.605 € en 2014, a baissé de près de 6% par rapport à 2013. En 2015, elle baissera à nouveau de près de 9%. Cette diminution brutale correspondrait au financement annuel pour exemple, de 7 postes d'agents des écoles maternelles!

Cette participation accrue et contrainte des collectivités locales au redressement des finances publiques est aussi injuste qu'inefficace.

Injuste parce que les collectivités locales, astreintes à l'équilibre budgétaire contrairement à l'Etat, n'ont aucune responsabilité dans l'accroissement de la dette et la nette détérioration des finances publiques depuis une décennie ;

Injuste parce que les dotations de l'Etat aux collectivités locales sont la compensation, souvent incomplète, des transferts de charge opérés par l'Etat depuis les premières lois de décentralisation il y a plus de trente ans;

Inefficace parce que les collectivités, en assurant près de 70 % de l'investissement public, participent à la croissance économique et au développement de l'emploi.

L'Association des Maires de France a lancé un nouveau cri d'alarme sur les conséquences de la baisse des dotations notamment dans le domaine de l'investissement local, l'emploi et les services de proximité. Mais le Gouvernement est resté inflexible et les communes vont devoir trouver d'autres moyens de faire des économies.

Certaines communes mutualisent leur service achats avec celui de communautés d'agglomération, d'autres reportent des projets d'investissement car ils généreront un coût de fonctionnement trop important, d'autres encore vont baisser les prestations sociales et augmenter certains tarifs municipaux (conservatoire, restauration scolaire, centre de loisirs...) pour les usagers.



Le but étant de ne pas alourdir la pression fiscale en augmentant la taxe d'habitation et la taxe foncière.

Pas de petites économies

Au Plessis-Bouchard, **les directives sont claires**: un plan interne d'économies est à l'étude. Objectif: une meilleure maîtrise de la masse salariale, un redéploiement et une réorganisation des services, mais sans nouvelle embauche <u>ce qui est déjà le cas depuis 2008</u>, poursuite de la chasse aux petites économies, trouver de nouvelles recettes...

Elus comme agents municipaux sont conscients d'être obligés de faire avec moins. Les projets devront être pensés sur un modèle économique de restriction et la population doit être consciente que les marges de manœuvre des collectivités sont plus que réduites, ce qui est en effet le cas quand les dépenses obligatoires progressent plus vite que les recettes.







locales mises au pied du mur



Concrètement....

Quelques exemples de transfert de compétences assumées par les communes depuis les lois de décentralisation de 1982 et qui peineront à être financés :

la construction et l'entretien des écoles maternelles et primaires, l'attribution de crédits aux écoles pour l'achat de livres et de fournitures pour les élèves, conformément au principe législatif de la gratuité de l'enseignement scolaire, l'urbanisme avec la construction de logements et d'infrastructures corollaires au besoin d'une population augmentée, les prestations sociales, les passeports qui se font en mairie et non plus en préfecture...

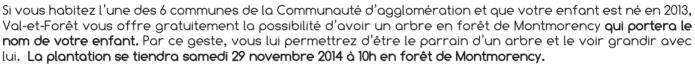
Une naissance, une plantation

Plantez un arbre symbolique pour votre enfant en forêt de Montmorency

Depuis 2007, Val-et-Forêt, en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF), aide au reboisement de la Forêt de Montmorency en organisant l'opération «Une naissance, une plantation». En six ans, près de 6 500 arbres ont ainsi été plantés en forêt de Montmorency, premier massif boisé d'importance au nord de Paris, représentant chacun la naissance d'un enfant du territoire et dont les parents habitent sur l'agglomération.

Ces plantations d'essences précieuses (chêne, alisier torminal, merisier, poirier, pommier commun, charme, hêtre ou encore sorbier des oiseaux) présentent également un intérêt sur le plan de la biodiversité, car elles contribuent à la diversifie tien du souplement foraction compagé actuallement en prende me

la diversification du peuplement forestier composé actuellement en grande majorité de châtaigniers.



Pour participer à cette opération, contactez avant le 15 novembre 2014 Laura François, chargée de mission Développement durable à Val-et-Forêt par mail à lfrancois@val-et-foret.fr ou renvoyez directement le coupon téléchargeable sur le site de la ville, rubrique Notre Territoire > Environnement/une naissance



Aides de la CAVF à la rénovation des centres-villes anciens

Val-et-Forêt a mis en place au 1^{er} juillet 2012, un programme d'aide au parc privé ancien situé dans les centres-villes des villes de l'agglomération hos Ermont-Eaubonne.

Valable jusqu'au 30 juin 2015, ce programme proposait une aide financière aux propriétaires et copropriétaires pour la réalisation de travaux de ravalement participant à une mise en valeur patrimoniale. Cette aide concernait à la fois les maisons particulières et les immeubles construits avant 1950.

Une aide spécifique pour des copropriétés mieux gérées, plus sécurisées et plus confortables faisait aussi partie du programme. Pour répondre aux problèmes de difficultés de gestion, Val-et-Forêt proposait également une aide aux copropriétés pour clarifier les situations juridiques et financières qui «bloquent » le bon fonctionnement des copropriétés.

A ce jour le bilan de cette opération est très positif, on compte pour les ravalements et les travaux sur les parties communes :

- 9 diagnostics réalisés par l'architecte
- 4 dossiers, dont 3 ravalements et 1 dossier copropriété, financés par Val-et-Forêt, soit 8 demandeurs financés en tout.
- 7 demandes en cours d'instruction
- 2 ravalements en cours de travaux

- 1 chantier de travaux de copropriété de 10 logements sur les parties communes en cours

Pour la partie Aide juridique : 5 dossiers sont en cours, un audit juridique a été réalisé, de



nombreux rendez-vous conseils donnés, et des formations gratuites ouvertes à tous les copropriétaires du territoire, ont été dispensées au public en novembre 2013 et avril 2014 (90 inscrits).







Samedi 15 novembre à 16h

SPECIAL ENFANTS

"Faim", une pièce sur le Petit Poucet pour jeune public dès 5 ans dans le cadre du Festival Théâtral du Val d'Oise - animation gratuite sur réservation dans la limite des places disponibles. Salle Jean Vilar. Rens. au 01.34.13.35.44



Samedi 29 et dimanche 30 novembre

Marché de l'Avent proposé par le Comité de jumelage. Stands et animations. Salles Jean Vilar et Prévert Rens. au : 01.34.13.81.01



Mardi 18 novembre à 14h30

Séance Cap Monde, film documentaire "Groënland". 6€ par adulte et 2€ pour les moins de 18 ans. Salle Jean Vilar.



Audition des élèves de l'EMAM Salle Yvette Chauviré



SPECIAL ENFANTS

Dans le cadre du festival "Contes en fête", la Bibliothèque pour Tous propose un conte du Maroc pour enfants à partir de 5 ans : "La Ronde merveilleuse" par Halima Hamdane. Animation gratuite suivie d'un goûter marocain. Salle Jean Vilar. Rens.: 01.34.13.93.89



Mardi 9 décembre à 14h30

Séance Cap Monde, film documentaire "Chronique himalayenne". 6€ par adulte et 2€ pour les moins de 18 ans. *Salle Jean Vilar*.



Mercredi 10 décembre à 15h

SPECIAL ENFANTS

Spectacle pour enfants" Noël et la fée Licité" proposé par Bibliothèque pour Tous. *Salle Jean Vilar*. Rens.: 01.34.13.93.89



Samedi 13 décembre à 17h

SPECIAL ENFANTS

"Esprit de Noël" animation gratuite proposée par les Conseils de quartier-spectacle des accueils de loisirs, arrivée du Père Noël, vin et chocolat chauds, friandises.

Vendredi 19 décembre à 19h30

Sur le parvis de l'Hôtel de ville.



Samedi 22 novembre à 19h

Loto proposé par l'Amicale du personnel communal. Nombreux lots à gagner: télé 106 cm, écran LED, barre de son, smart box... Buvette et sandwich sur place. *Salle Jean Vilar*.



Concert de Noël présenté par les élèves de l'EMAM. Salle Jean Vilar

Les manifestations ont lieu au centre culturel, salle Jean Vilar-Rens. : 01 34 13 35 44